

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

AIDAPHI

31 décembre 2009

AIDAPHI

**SIÈGE SOCIAL :71, avenue Denis Papin
45 803 Saint Jean de Braye Cedex**

.*.*.*.

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

AIDAPHI**SIÈGE SOCIAL :71, avenue Denis Papin****45 803 Saint Jean de Braye Cedex**

..*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AIDAPHI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés ci-après liés aux particularités de financement de votre association :

1) Conformément au principe énoncé dans l'annexe page 8, certains excédents des années précédentes ont été comptabilisés en provision sans transiter par le compte de résultat.

Pour l'exercice 2009, les mouvements sont les suivants :

- 85 159 euros de résultat en instance d'affectation ont été imputés au compte de provision.
- 1 014 214 euros de provisions ont été transférés en fonds propres.

2) En application des règles du secteur social et médico-social énoncées dans l'annexe page 8, la provision pour congés à payer n'est pas comptabilisée. Elle est évaluée à 1 767 800 euros charges comprises.

3) Les provisions pour travaux dérogent à la définition des provisions pour charges donnée par le Plan Comptable Général. Ces provisions (crédits non reconductibles) devraient être présentées et traitées comptablement comme des subventions d'investissement.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à vérifier que les affectations de résultat sont comptabilisées conformément aux arrêtés des tutelles et à nous assurer du principe de la permanence des méthodes pour la durée des amortissements sur les nouveaux investissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans, le 12 Juin 2010

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



V. COCUELLE

Associé Responsable Technique



B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social

COMpte DE RESULTAT CONSOLIDE SYNTHETIQUE 2009

CHARGES	dépenses 2007 réalisées	dépenses 2008 réalisées	dépenses 2009 réalisées	PRODUITS	recettes 2007 réalisées	recettes 2008 réalisées	recettes 2009 réalisées
I - CHARGES D'EXPLOITATION				I - PRODUITS D'EXPLOITATION			
60 - Achats	2 314 028,25	2 390 923,31	2 389 568,59	70 - Produits	1 482 108,71	1 683 345,42	1 711 460,11
61 - Services extérieurs	2 712 669,50	2 907 855,18	3 170 072,14	72 - Production immobilisée	34 266 485,26	9 864,26	36 968 497,42
62 - Autres services extérieurs	1 328 688,81	1 351 625,09	1 453 594,54	73 - Dotations et produits de tarification	2 679 819,59	2 208 406,62	2 610 134,95
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	2 559 385,89	2 645 531,50	2 752 497,67	74 - Subvention d'exploitation	2 206 009,53	2 282 709,73	2 342 779,11
64 - Charges de personnel	28 501 716,33	29 369 987,15	30 264 740,06	75 - Autres produits de gestion courante	377 494,82	751 226,60	291 564,69
65 - Autres charges de gestion courante	1 019 822,10	1 044 794,23	1 095 136,14	781 - Reprise sur amortissements et provisions			
681- Dotation aux amortissements et provisions	2 451 392,14	2 879 687,30	2 429 022,01				
Total des charges d'exploitation	40 887 703,02	42 590 403,76	43 554 631,15	<i>total des produits d'exploitation</i>	41 011 917,91	42 757 632,48	43 924 436,28
RESULTAT D'EXPLOITATION POSITIF	124 214,89	167 228,72	369 805,13	RESULTAT D'EXPLOITATION NEGATIF			
II- CHARGES FINANCIERES				II - PRODUITS FINANCIERS			
66- Charges Financières	274 407,62	318 059,45	224 481,82	76 - Produits financiers	43 337,03	35 121,42	33 279,34
Total des charges financières	274 407,62	318 059,45	224 481,82	<i>Total des produits financiers</i>	43 337,03	35 121,42	33 279,34
RESULTAT FINANCIER POSITIF				RESULTAT FINANCIER NEGATIF	-231 070,59	-189 360,40	-191 202,48
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES				III - PRODUITS EXCEPTIONNELS			
67 - Charges exceptionnelles	194 883,28	86 576,26	272 964,26	77 - Produits exceptionnels	590 571,93	369 182,75	670 033,61
687- Dot aux amortissements et provisions except.	317 188,15	36 549,00	351 532,95	787 - Reprise sur amortissements et provisions except.			
689 - Engagements à réaliser sur ressources affectées			314 508,00	<i>total des produits exceptionnels</i>	590 571,93	369 182,75	670 033,61
Total des charges exceptionnelles	512 071,43	123 125,26	939 005,21	RESULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF			
RESULTAT EXCEPTIONNEL POSITIF	78 500,50	467 446,67	44 718 118,18	TOTAL PRODUITS (I + II + III)	41 645 826,87	43 161 936,65	44 627 749,23
TOTAL CHARGES (I + II + III)	41 674 182,07	43 031 588,47					
RESULTAT D'EXERCICE EXCEDENTAIRE AVANT N-2		130 348,18		RESULTAT D'EXERCICE DEFICITAIRE AVANT N-2	-28 355,20		-90 368,95
REPRISE D'EXCEDENT CONSOLIDE N-2				REPRISE DE DEFICIT CONSOLIDE N-2	-601 912,81		-74 549,84
RESULTAT EXCEDENTAIRE APRES N-2				RESULTAT DEFICITAIRE APRES N-2	-630 268,01		-164 918,79
				<i>soit par rapport au total des charges</i>	<i>-1,51%</i>	<i>-0,59%</i>	<i>-0,37%</i>

2009

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF	Exercice 2009			Exercice 2008
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	100 817,17	100 040,10	777,07	472,71
Autres Immobilisations incorporelles	8 267,06	8 267,06		
Immobilisations Incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	230 693,65	16 223,58	214 470,07	215 742,89
Constructions	21 494 642,78	10 465 104,06	11 029 538,72	10 393 848,28
Installations techniques, matériel et outillage	8 087 534,44	6 355 450,08	1 732 084,36	1 843 406,12
Autres Immobilisations Corporelles	1 381 552,79	878 547,73	503 005,06	383 723,15
Immobilisations Corporelles en cours	1 302,35		1 302,35	1 475 754,75
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	434 643,45		434 643,45	407 428,45
Prêts	1 153 495,60		1 153 495,60	1 169 560
Autres Immobilisations financières	283 716,24		283 716,24	260 156,65
TOTAL I	33 176 665,53	17 823 632,61	15 353 032,92	14 992 228,60
Comptes de liaison Investissement				
Comptes de liaison Exploitation				
Comptes de liaison Trésorerie				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	17 468,82		17 468,82	37 957,92
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	35 135,01		35 135,01	19 974,98
Produits intermédiaires et finis	3 967,97		3 967,97	1 635,75
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	12 195,88		12 195,88	18 579,51
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	4 309 098,61	20 164,73	4 288 933,88	4 862 557,69
Autres créances	1 195 917,32		1 195 917,32	1 095 762,61
Valeurs mobilières de placement	2 988 163,00		2 988 163,00	300 000,00
Disponibilités	9 064 412,96		9 064 412,96	6 111 376,41
Charges constatées d'avance	58 662,39		58 662,39	39 517,17
TOTAL III	17 685 021,96	20 164,73	17 664 857,23	12 487 364,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL IV				
Primes de remboursement des obligations TOTAL V				
Ecart de conversion (actif) TOTAL VI				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	50 861 687,49	17 843 797,34	33 017 890,15	27 479 592,64

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF		2009	2008
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		3 564 370,49	3 525 800,97
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs		88 331,21	86 359,57
Subvention d'investissement sur biens renouvelables		283 119,00	283 119,00
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		1 338 709,55	1 127 706,41
Réserve de compensation		1 429 188,40	1 125 113,44
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		2 213 824,70	2 213 824,70
Autres réserves			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-1 695 421,48	-3 377 535,42
Reprise de résultat N-2		-74 549,84	-404 066,51
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		-1 549 895,36	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		374 022,03	-780 278,41
Dépenses non opposables au tiers financeurs			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		-90 368,95	-130 348,18
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		3 255 329,95	1 891 630,84
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement			
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations			
Réserves des plus-values nettes d'actif		1 418 995,96	1 200 048,01
Droit des propriétaires			
TOTAL I		9 807 611,60	7 022 070,78
Comptes de liaison Investissement			
Comptes de liaison Exploitation			
Comptes de liaison Trésorerie			
TOTAL II			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques et charges Investissement		161 754,79	161 754,79
Provisions pour risques et charges Exploitation		2 693 113,51	3 197 047,76
Fonds Dédiés		985 537,74	1 134 826,36
TOTAL III		3 840 406,04	4 493 628,91
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		6 123 417,52	5 207 385,52
Emprunts et dettes financières divers (3)		8 947 578,56	7 334 859,36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		40 943,56	12 069,59
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		1 374 049,47	1 098 432,76
Dettes sociales et fiscales		1 879 661,21	1 635 000,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		158 096,84	358 442,81
Autres dettes (5)		436 680,32	235 078,82
Produits constatés d'avance		409 445,03	82 623,83
TOTAL IV		19 369 872,51	15 963 892,95
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		33 017 890,15	27 479 592,64
(1) Dont comptes 1201 : . et compte 1291 : 90 3.69 : résultats sous contrôle de tiers financeurs (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. (4) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an 1 374 049,47 (6) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales			

ASSOCIATION : A.I.D.A.P.H.J

CONSOLIDE DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR D'ACQUISITIONS AU 31.12.2009

Nature des immobilisations	IMMOBILISATIONS au 31.12.2008		ENTREES		SORTIES			IMMOBILISATIONS au 31.12.2009
			TRANSFERTS	Achats 2009	TRANSFERTS	MISE AU REBUT	CESSIONS	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 918,63							109 084,23
FRANS DE PREMIER ETABLISSEMENT	99 651,57			1 165,60				100 817,17
AUTRES	8 267,06							8 267,06
	0,00							0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 176 153,00							31 194 423,66
TERRAINS	206 379,47							206 379,47
VOIES ET RESEAUX	24 314,18							24 314,18
	0,00							0,00
BÂTIMENTS SUR SOL PROPRE	14 627 079,86		1 078 166,63	166 001,38		205 936,05	107 095,43	15 558 216,39
BÂTIMENTS SUR SOL PROPRE ANTENNES	107 185,90							107 185,90
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	2 876 954,88		180 877,87	81 527,36				3 139 360,11
AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS ANTENNES	514 102,59							514 102,59
	0,00							0,00
BÂTIMENTS SUR SOL AUTRUI	2 022 499,99			153 277,80				2 175 777,79
BÂTIMENTS SUR SOL AUTRUI EN COMMODAT	0,00							0,00
	0,00							0,00
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	0,00							0,00
MATÉRIEL MOBILIER OUTILLAGE	1 937 775,24			74 481,64		42 927,77	6 793,85	1 962 535,26
MATÉRIEL MOBILIER OUTILLAGE RESTAURAT* & HÉBERGT	265 146,78			31 674,69				296 821,47
MATÉRIEL SERVICES GÉNÉRAUX	22 391,81							22 391,81
MATÉRIEL MOBILIER SCOLAIRE ATELIER	179 936,83					2 982,03		176 954,80
MATÉRIEL MOBILIER OUTILLAGE ÉDUCATIF SPORTIF	54 745,51			1 518,45				56 263,96
MATÉRIEL MOBILIER DE SOINS	38 868,76							38 868,76
MATÉRIEL MOBILIER AUDIO VISUEL	6 831,83							6 831,83
	0,00							0,00
BÂTIMENTS EN LOCATION TRAVAUX	709 018,19		276 386,29					984 593,74
AGENTS & INSTALLAT* SUR BATIMENTS EN LOCATION	350 102,06							396 959,05
MATÉRIEL ROULANT	2 827 765,61		8 290,00	46 856,99				2 895 803,18
MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU	1 091 068,38			262 457,91	8 290,00		194 420,34	1 169 737,89
MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 313 985,13			79 078,58		271,21	137,86	1 461 325,48
	0,00			151 288,10		3 947,75		1 461 325,48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 475 754,75			60 978,39	1 535 430,79			1 302,35
TOTAUX	30 759 826,38		1 543 720,79	1 110 306,89	1 543 720,79	256 064,81	309 258,22	31 304 810,24

Exercice 1/1/2009 31/12/2009

4.3.1 -Tableau des amortissements

	Amortissements cumulés au 31/12/2008	Dotations de l'exercice 2009	Diminutions résultant des sortie de l'exercice 2009	Amortissements cumulés au 31/12/2009
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
Amortissements des immobilisations incorporelles				
2801	Frais d'établissement	861,24	0,00	100 040,10
2803	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00
2806	Droit au bail	0,00	0,00	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	8 267,06	0,00	8 267,06
Amortissements des immobilisations corporelles				
2811	Terrains	0,00	0,00	0,00
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	1 272,82	0,00	16 223,58
2813	Constructions sur sol propre	8 495 933,61	128 850,07	9 151 655,51
2814	Constructions sur sol d'autrui	1 258 041,33	1 764,92	1 313 448,55
2815	Installations, matériel et outillages techniques	5 894 022,38	258 900,28	5 805 433,68
	dont : Matériel de Transport	1 840 770,39	201 936,33	2 009 047,01
	Matériel de bureau	881 921,45	409,07	935 616,40
	Matériel informatique	1 095 158,78	3 947,77	1 216 910,44
2818	Autres immobilisations corporelles	676 484,48	1 366,64	1 428 564,13
TOTAL GENERAL				17 823 632,61
			16 446 878,48	390 881,91
			1 767 636,04	17 823 632,61

ASSOCIATION AIDAPHI - CONSOLIDATION - - 2009

Exercice 1/1/2009 31/12/2009

4.3.3 - Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation		Montant au 31/12/2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2009
		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)

Réserves de compensation

10686	Des déficits d'exploitation	1 125 113,44	435 696,57	131 621,61	1 429 188,40
10687	Des charges d'amortissement	0,00	0,00	0,00	0,00

Provisions réglementées

141	Destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00
142	Pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
145	Amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00
14861	Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	1 200 048,01	218 947,95	0,00	1 418 995,96
14862	Réserves des plus values nettes d'actif circulant	0,00	0,00	0,00	0,00

Provisions pour risques et charges

151	Provisions pour risques	161 754,79	14 000,00	14 000,00	161 754,79
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	3 552 027,85	567 698,71	1 137 832,50	2 981 894,06
158	Autres provisions pour charges	779 846,27	65 484,51	148 573,59	696 757,19

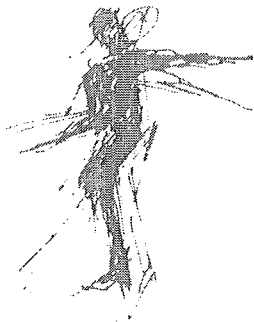
Dépréciations

29	Dépréciation des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers	22 201,82	0,00	2 037,09	20 164,73
59	Dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00

Fonds dédiés

194	Sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
195	Sur dons manuels affectés	0,00	0,00	0,00	0,00
197	Sur legs et donations affectés	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL GENERAL		6 840 992,18	1 301 827,74	1 434 064,79	6 708 755,13
----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------



Aidaphi
« Au cœur de l'action sociale »

ANNEXE AU BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers : elle comporte des éléments d'informations complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de **l'Association AIDAPHI**. Les éléments d'informations ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif.



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

(cf. rapport activité 2009)

BILAN FINANCIER

Les négociations entamées fin 2008 avec le Conseil Général du Loiret concernant les charges refusées du CAERIS ont abouti fin 2009.

Le financeur a accepté de financer la majeure partie des déficits à fin 2006 pour un montant de 1 141 800 euros.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte de résultat consolidé 2009 fait apparaître un résultat après reprise de N-2 de :

- 164 918.79 €

(Soit - 0.37 % du montant total des charges de l'Association)

Bien que ce résultat fasse apparaître un exercice pratiquement à l'équilibre au regard du budget global de l'Association (44 M€), il mérite d'être commenté .En effet, il est constitué de résultats d'établissements ou services largement excédentaires et de résultats largement déficitaires, qui dans leur affectation ne se compensent pas.

Les résultats positifs sont, en grande partie, repris par les autorités de contrôle en N-2 alors que les résultats négatifs, sont, lorsqu'ils sont repris, lissés sur plusieurs années et pèsent sur la trésorerie globale de l'AIDAPHI, ou restent à la charge de l'association et diminuent ainsi lourdement les fonds propres de l'Association.

Analyse par activité

Les AEMO et service de prévention

Les 4 services d'AEMO de l'association connaissent depuis 5 ans un développement important de l'activité, et des résultats d'exploitation excédentaires.

En revanche l'AEP affiche en 2009 l'activité la plus basse depuis sa création. Des postes éducatifs ont été gelés, ce qui explique l'excédent de 2009. Un projet est à l'étude pour proposer une autre offre de prise en charge complémentaire à la mission du service..

Les CMPP

L'évolution de cette activité sur les 5 dernières années fait apparaître une forte tendance à la baisse, voire même, une sous-activité importante notamment sur les CMPP d'Orléans et de Blois. Les CMPP de Pithiviers et Châteauroux, ont pu maintenir leur activité grâce à des extensions de capacité.

Cette baisse est liée à des difficultés de recrutement de certains professionnels tels que psychiatres mais aussi plus récemment d'orthophonistes et de psychomotriciens.

Cette baisse d'activité ou sous-activité a pu être anticipée au plan financier et un recalcul du prix de séance en fin d'année en fonction du réel, a permis d'éviter des déficits importants.

Les CAMSP

Ces dispositifs sont financés par une dotation globale. Leur résultat financier excédentaire, n'est donc pas lié à leur activité mais à des dépenses qui n'ont pas été engagées. Tout comme les CMPP, ces services ont été confrontés aux mêmes difficultés de recrutement sur les fonctions médicales et para médicales.

Les SAFEP – SSEFIS et SAFEP-SAAAIS

Problème de recrutement sur les mêmes profils.

Le SSEFIS de Blois fonctionne depuis début 2009 dans de nouveaux locaux et les recrutements correspondants à la montée en charge du service ont été faits progressivement tout au long de l'année, ce qui explique un large excédent.

A noter la création d'un nouveau dispositif sur l'Indre prenant en charge les déficients visuels et auditifs, accueillant actuellement 12 jeunes. Il s'agit d'un groupement de coopération avec l'ARES (association de Limoges). L'activité a démarré en Octobre 2009. Le financement en année pleine a permis de mettre en provision l'excédent pour financer des travaux.

Les SIOE

Le service de Bourges – Chateauroux est cette année encore en large sous-sollicitation et en déficit très important.

Le service d'Orléans, qui a connu des réductions de capacité en 2008 et 2009, travaille sur l'adaptation des effectifs à la norme fixée par la PJJ (effectif autorisé par mesure).

L'activité de 2009 a été conforme aux prévisions.

Le service de Blois ne connaît pas les mêmes problèmes d'activité que les autres services de l'association et sa capacité est en adéquation avec la sollicitation des magistrats. Le rapprochement ponctuel des services de Blois et d'Orléans a permis de limiter les risques de sous-activité par période et de faire face au surcroît d'activité à d'autres périodes

Les ITEP et SESSAD

2009 confirme la tendance de sous-sollicitation de l'ITEP du Loir et Cher malgré une baisse de capacité à moyens constants sur 2008. Le déficit a été minimisé grâce à un recalcul du prix de journée en fin d'année en fonction de l'activité réelle.

Les ITEP du Loiret sont, cette année encore, confrontés au problème du financement des nouveaux locaux d'hébergement et au coût toujours plus important du transport des usagers. Jusqu'en 2009, la DDASS a attribué des crédits non reconductibles importants pour financer les transports, la question du financement à partir de 2010 est donc entière. Les SESSAD sont financés par des dotations globales et les excédents dégagés sont liés à des dépenses non engagées.

La MAS « Les Courtillets » et le Calme

Rappelons que, dans l'attente de la signature d'un CPOM et en lien avec la nécessité de rebaser à la hausse les financements, le résultat de ces 2 établissements est fonction des crédits non reconductibles attribués par l'autorité de contrôle.

A noter que pour la première année, les 2 établissements sont en sous activité : la Mas pour des raisons de sous-sollicitation sur les places d'externat, le Calme pour des raisons d'annulation de séjours dues au coût des transports non pris en charge par la CPAM.

La Ferme aux Bois et le CAERIS

Concernant le dispositif de la Ferme aux Bois, deux problèmes importants sont à signaler. Un problème d'activité lié à l'obligation de fermer une unité en cours d'année d'une part et d'autre part, un problème financier dû au paiement de salaires pour 4 salariés suite à une affaire prudhomme (130 K€) en lien avec le statut particulier des familles d'accueil.

Quant au CAERIS, l'ensemble du dispositif a été en très large sous-activité sur 2009, aussi bien sur les structures ASE que sur l'ORDO 45 mais pour des raisons différentes. Sur les structures ASE, le taux d'occupation prévisionnel retenu par les autorités de contrôle en 2009 est trop élevé par rapport à la réalité, il a été revu à la baisse pour 2010.

De plus, les 4 places destinées à accueillir des jeunes majeurs ou des jeunes en voie d'autonomie n'ont pas été occupées. C'est donc un déficit important qui est constaté. Concernant la structure ORDO 45, à la demande de la PJJ, une deuxième maison a été ouverte en Aout, passant ainsi la capacité de 6 à 9 places plus une place d'urgence, places qui n'ont pas pu être occupées en totalité par manque de sollicitation. Pour tenir compte de cette conjoncture, le prix de journée 2009 a été recalculé en fonction des dépenses et de l'activité réelles.

L'Hôpital de Jour- SAFT

Rappelons que cet établissement s'inscrit dans un plan de retour à l'équilibre signé avec l'ARH en 2008. Les résultats 2008 et 2009 sont en conformité avec ce plan.

L'ESAT de Chateauroux

Le déficit de la dotation globale est lié à un problème de chauffage. L'établissement est habituellement chauffé à la sciure de bois. Les pannes répétées du broyeur ont obligé l'établissement à avoir recours au chauffage au gaz, beaucoup plus onéreux.

Sur la partie commerciale, après la perte d'un client très important en 2007, l'activité est en plein développement et les marges commerciales sont en augmentation.

Le pôle insertion

Dès 2009, ce secteur est confronté au financement en cout plafond c'est-à-dire cout moyen multiplié par le nombre de places, dotation inférieure à nos dépenses actuelles. L'Aidaphi s'est donc engagé dans une démarche de CPOM afin de réorganiser l'ensemble du pôle et développer des synergies.

Dès 2009, l'ensemble de l'encadrement a été restructuré , un projet de regroupement des CHRS du Montargois et de création de CHU a été défendu avec succès en CROSMS . Le pôle a développé, en lien avec les services de l'état, de nouveaux services tels le service de proximité sur l'Orléanais, une maison relais et un service de suite sur le Montargois, un service de médiation locative sur le Giennois et le Montargois.

Cependant, 2009 est une année particulièrement difficile financièrement puisque l'ensemble du pôle dégage un déficit global de 332 K€. Ce déficit est dû à 3 structures :

Le CHRS Les Floréales : - 102 K€ , déficit dû à l'absence de financement par le Conseil Général de l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

La Résidence sociale Les Floréales : - 69 K€ , déficit lié à un taux d'occupation des logements anormalement faible (68%) et à une participation des usagers

au loyer également trop faible. Dès le milieu de l'année, une augmentation significative des loyers a été appliquée aux nouveaux résidents et un travail d'analyse sur les raisons d'une occupation aussi faible va être mené.

Le SAO : -220 K€ , déficit lié à la diminution conséquente des subventions sans mise en adéquation des dépenses.

Si nous pensons que le déficit du CHRS fera l'objet d'une reprise, il est certain que le déficit de la Résidence et la majeure partie de celui du SAO resteront à la charge de l'association.

Le siège

Le siège subit, en termes de financement, les difficultés de l'ensemble des établissements et services de l'association.

Depuis 2006, date de l'arrêté fixant le taux des frais de siège, celui-ci est financé par la quote-part appliquée à chaque établissement ou service sur les dépenses réalisées et acceptées par les autorités de contrôle (hors crédits non reconductibles) et par les produits financiers réalisés sur la gestion centralisée de la trésorerie.

En fait, les frais de siège ne sont pas calculés sur les financements par crédits non reconductibles qui s'élèvent selon les années entre 1 700 000€ à 1 900 000€, ils ne sont pas calculés non plus sur les charges refusées par les autorités de contrôle (actuellement plus de 3 000 000€)

D'autre part les déficits dégagés par les secteurs d'activité en difficulté, les reprises lissées sur plusieurs années, les investissements importants réalisés sur de nouveaux locaux ont lourdement impacté la trésorerie de l'association et ont dégagé, non plus des produits mais des frais financiers imputés sur le budget du siège.

Conclusion

Le cumul des difficultés financières rencontrées par l'AIDAPHI depuis quelques années et la nécessité de financer un certain nombre de dépenses (déficits cumulés, charges refusées par les autorités, déficits non soumis à contrôle..) ont entamé sa trésorerie mais aussi ses fonds propres et sa capacité de financement.

Un travail de fond sur le « haut de bilan » a été entamé dès Septembre 2009 et se poursuivra en 2010 de façon à permettre à l'Association d'être en capacité de financer ses projets tels que des projets immobiliers, des projets d'extension ou de développement de nouvelles activités.

NOTE : PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'Association sont établis selon les normes comptables définies par le plan comptable général élaboré par le conseil national de la comptabilité et approuvé par l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 et par référence à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

↳ Continuité de l'exploitation

↳ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

↳ Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément aux usages pratiqués dans le secteur social et médico-social :

⇒ les provisions pour congés payés ne sont pas comptabilisées.

Elles sont cependant évaluées à fin décembre 2009 à
1 767 800 euros (charges comprises)

⇒ lors de l'affectation de résultat, les excédents des années précédentes peuvent être constatés :

- * soit en réserve de compensation
- * soit en réserve d'investissement
- * soit en réserve de trésorerie
- * soit en atténuation des résultats à venir
- * soit en provision pour risques et charges (compte 15xxxx)

Pour cette dernière constatation, les comptes de dotation ou reprise de provision (68xxxx ou 78 xxxx) ne sont pas mouvementés.

NOTE : COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La comparaison des deux exercices a été rendue possible



ENGAGEMENT RECUS PAR L'ASSOCIATION

Emprunts C.D.C.

Nantissement BNTM à hauteur de 300 000 Euros en garantie de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations de 378 000 Euros à la signature du contrat. (CEP 1^{ère} tranche des travaux de réaménagement – emprunt du 01.05.2003).

Emprunts B.F.C.C.

Nantissement de TSR à hauteur de 183 000 Euros en garantie de l'emprunt BFCC DE 365 000 Euros à la signature du contrat. (CEP financement de travaux – emprunt du 24.07.2003).

Emprunts DEXIA

Garantie donnée par le Conseil Général du Loir et Cher en remboursement de l'emprunt Dexia pour 583 880 € à la signature du contrat

Autres Emprunts

Néant



NOTE : ACTIF BILAN

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

1) Immobilisations non décomposables :

La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

2) Immobilisations décomposables :

a) Biens acquis avant le 31 Décembre 2005, les immobilisations acquises avant le 31 Décembre 2005 n'ont pas été décomposées. Cependant, compte tenu du niveau de détail de l'enregistrement en comptabilité des immobilisations actuellement pratiqué, cette décomposition si elle était appliquée, ne devrait pas avoir d'incidence significative.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

* construction	10 à 50 ans
* agencements et installations	10 à 15 ans
* matériels et outillages	5 à 10 ans
* matériel de transport	5 à 7 ans
* matériel et mobilier de bureau	10 ans
* matériel informatique	5 ans

b) Pour les immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2006, la décomposition prévue par le plan comptable a été appliquée

STOCKS

Les matières premières et fournitures consommables sont évaluées selon la méthode du premier entré, premier sorti au coût unitaire d'acquisition (prix achat + frais accessoires).

Compte tenu du montant non significatif, par rapport aux montants de la classe 6 du compte de résultat consolidé de l'association, ceux-ci ne figurent au bilan que partiellement ainsi qu'au vu de la dotation budgétaire.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des comptes clients douteux a été constatée afin de tenir compte du risque de non recouvrabilité de celles-ci, soit **20 164.73 Euros**.



IMMOBILISATIONS FINANCIERES**1 871 855 Euros**

Parts sociales **434 643 Euros**

(parts de capital du Crédit coopératif souscrites lors des demandes d'emprunts)

Dépôts et cautionnements **283 274 Euros**

Prets **1 153 495 Euros**

Dont 1 141 800 euros liés à l'emprunt de même montant contracté en fin 2009 avec l'accord du Conseil Général du Loiret pour apurer le litige des charges non retenues à fin 2006 .

CREANCES DIVERSES .**1 195 917 Euros**

Frais de Formation Continue **291 743 Euros**

Autres produits à recevoir **724 781 Euros**

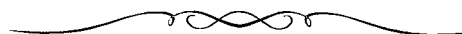
Dont :

CAERIS 168 982 Euros

S.P.S. 145 876 Euros

SIOE Bourges 84 540 Euros

ESAT COMMERCIAL 85 396 Euros



VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (B.F.C.C.) 2 988 163 Euros

En cours BMTN nanti à échéance du 14/12/2012 300 000 Euros

En cours VMP Crédit Coopératif au 31/12/2009..... 2 688 163 Euros



CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

58 662 Euros

Dont :

Locations immobilières 2010	28 371 Euros
Locations mobilières 2010	6 030 Euros
Assurances 2010	12 498 Euros



NOTE / CAPITAUX PROPRES

PROVISIONS POUR RISQUES ET LITIGES 161 754 €uros

Dont :

ESAT Commercial 78 337 €uros
(provision pour récession économique et formation)

SESSED Le Logis 24 041 €uros
(provision pour montée en charge du SESSED et analyse de la pratique à l'ITEP)

PROVISIONS POUR CHARGES EXCEPTIONNELLES 526 406 €uros

Dont :

SMSPP Châteauroux 125 592 €uros
(provision pour embauches CDD pour consultations - provisions achats spécifiques de matériel - provision pour évaluation interne)

ITEP F.OURY 106 564 €uros
(provision pour mise en place du SSESAD)

AEMO Châteauroux 40 000 €Uros
(provisions pour activités éducatives)

CMPP Orléans 45 626 €uros
(provision pour mise en œuvre Loi 2002 et formation)

ITEP LE Logis 78 307 €uros
(provision pour frais de personnel liés à l'a réalisation du projet d'établissement)

PROVISION POUR AMENAGEMENT DE LA
REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL 170 350 €uros

Dont :

CMPP BLOIS 40 700 €uros
AEMO Châteauroux 27 783 €uros
CHRS Escale 31 513 €uros

PROVISION POUR REPARATION SUR BIENS 2 693 114 €uros

Dont :

Pole Soins de Bourges 415 660 €uros
(provision pour travaux et remise aux normes)

Centre du Colombier 443 644 €uros
(provision pour travaux d'aménagement Centre du Colombier et antennes)

Dispositif ARC EN CIEL 206 131 €uros
(provision pour aménagement des locaux mis à disposition par la mairie de Chateauroux)

CMPP ORLEANS 305 089 €uros
(provision pour réhabilitation ou changement de locaux)

ITEP F.Oury 353 398 €uros
(provision pour travaux d'aménagement)

MAS les Courtillets 273 846 €uros
(provision pour travaux aménagement)

PROVISION POUR DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 288 780 €uros

Dont :

Mas « Les Courtillets » 47 472 €uros

ITEP F.Oury 66 075 €uros

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les emprunts autres que ceux désignés à la page suivante correspondant à des travaux ou des achats de matériel roulant font l'objet d'engagement de la part de l'association à savoir :

↳ Emprunts pour des travaux contractés auprès de la BFCC et de la Société Générale =

Hypothèque sur le bien,

↳ Emprunts matériel contractés auprès de la BFCC -

Nantissement de matériel



DETTES FINANCIERES

EMPRUNT

Solde au 31.12.2008	6 123 417 €uros
Dont long terme et moyen terme	5 538 756 €uros
ESAT Châteauroux	947 229 €uros
ITEP Le Logis	928 828 €uros
CAERIS	1 244 242 €uros
(dont apurement du litige avec le Conseil Général du Loiret pour 1 141 800 €uros)	



FACTURES NON PARVENUES**508 113 Euros**

Dont :

ITEP F. OURY	83 978 Euros
Centre du Colombier	102 791 Euros
LE CALME.	54 568 Euros

DETTES FISCALES ET SOCIALES**1 879 661 Euros**

Dont :

Personnel 21 854 Euros

Charges Sociales 1 352 285 Euros

Etat 505 522 Euros

**PRODUITS COMPTABILISES D'AVANCE****409 445 Euros**

CHRS Escale 185 049 Euros
(dont subv pour mise en place Maison relais : 27 856 €
subv pour mise en place Intermédiation Locative : 131 860 €)

Résidence Les Floréales 195 020 €
(subv pour mise en place du Service de Proximité)



AUTRES INFORMATIONS

Depuis le 01/01/1998, l'AIDAPHI a signé un contrat "PRIMAvenir" avec le groupe QUATREM.

L'AIDAPHI verse trimestriellement au groupe QUATREM une cotisation calculée en fonction de la pyramide des âges de l'Association et qui permettra, le moment venu, de financer l'indemnité de départ en retraite des salariés en totalité .

Honoraires du commissaire aux comptes :

Mission d'audit légal : 42 816.80 €

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants :

Elles s'élèvent pour 2009 à : 197 378 €



AIDAPHI**SIEGE SOCIAL :71, avenue Denis Papin****45 803 Saint Jean de Braye Cedex**

..*.*.*

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Orléans, le 12 Juin 2010

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM SCC



V. COCUELLE

Associé Responsable Technique



B. ROUILLÉ

Associé Mandataire Social